

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2022**

Délibération : **2022-03- 36**  
 OBJET : **CONVENTION DE GESTION ENTRE LE CONSEIL  
 DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE DE  
 TREILLIERES**

Nomenclature :

<p><b>En exercice</b> : 26  <b>Présents</b> : 20  <b>Pouvoirs</b> : 6  <b>Absents</b> : 6  <b>Votants</b> : 26                  Délibération comportant :                  Annexe :</p>	<p>Le vingt huit mars deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de , .</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b>                  Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO</p> <p><b>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</b>                  Alain ROYER donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU</p> <p><b>Le ou les membres absent(s) :</b>                  Alain ROYER, Mickaël MENDES, Gwénola LEBRETON, Jean-Marc COLOMBAT, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU</p>
---	--

**Rapporteur** : Claude RINCE

Un collectif d'habitants s'est constitué sur le hameau de Muzon pour demander l'aménagement de dispositifs de réduction de la vitesse et la création d'un cheminement protégé pour l'accès aux arrêts de cars. Comme suite au refus du département de réaliser ces travaux, il a été décidé par la commune de demander le classement en agglomération du village afin de pouvoir réaliser directement les travaux pour répondre à ces attentes.

Les aménagements ont constitué en :

- la création d'une bordure chasse roues en rive Nord de la RD49,
- la création d'un cheminement continu en rive Nord (avec busage de fossé),
- La création d'un mini giratoire à l'intersection avec la rue des Bignons et le chemin des Thébaudières (en lieu et place des 2 tourne-à-gauche existants),
- la création de 4 plateaux surélevés,
- le remplacement des lanternes vieillissantes par des LED

Afin de définir les responsabilités respectives de la commune et du département à la suite de ces aménagements, une convention de gestion a été établie entre les deux collectivités. Elle prévoit la prise en charge de l'entretien de l'espace routier par le département et la prise en charge de l'entretien des nouveaux aménagements par la commune. Ce document est joint en annexe à la présente délibération.

**Au vu de ces éléments d'information, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **d'approuver les termes de la convention de gestion ci-jointe,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer la dite convention**

**Le conseil municipal PREND ACTE.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 mars 2022  
Alain ROYER, Maire

